



## **DELIBERATION N°20140052 DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 22 avril 2014**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

#### **ETAIENT PRESENTS :**

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

#### **SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :**

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

#### **O B J E T :**

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION DES DELEGUES</b>
---

## **MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Le syndicat intercommunal du pays du Gier, créé le 16 avril 1993, a pour vocation la communication, la promotion et la réflexion sur le pays du Gier, ainsi que sur sa représentation et toute réalisation que, soit l'ensemble des communes du syndicat, soit certaines communes du syndicat décideront de mettre en œuvre.

Les statuts de l'établissement public prévoient que ce dernier est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes associées, chacune d'elles y étant représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Le comité est renouvelé à l'occasion de chaque élection municipale.

Le mandat des délégués de la commune ayant pris fin, il est proposé au conseil municipal de procéder à ces désignations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A la **majorité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 6 contre, 3 abstentions,

### **DECIDE :**

- **de procéder** à l'élection des nouveaux représentants de la commune au sein de cette instance, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, ont été désignés :

Titulaires : M. Hervé Reynaud, Mme Pascale Offrey

Suppléants : Mme Nicole Forest, Mme Aline Mouseghian.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 23 avril 2014  
Le maire,  
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014